

VILLE DE GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2010

PR-742 II

(Crédits de réalisation terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire, gérés par le Service des bâtiments)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de 12 crédits de réalisation terminés, un crédit complémentaire de 3 090 323,68 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 54 969,95 francs pour la réfection de la toiture et le renforcement des structures de l'immeuble sis 14, rue de Montbrillant (PR-182 votée le 09.09.1997);
- 1 188 962,90 francs pour la mise en conformité d'une partie des locaux du bâtiment principal sis 43, avenue de Châtelaine (PR-264 votée le 12.03.2003);
- 334 371,72 francs pour les travaux de sécurité et rénovation partielle de la patinoire couverte du centre sportif des Vernets sis 4, rue Hans-Wilsdorf (PR-33 votée le 17.03.1992);
- 49 550 francs pour la rénovation de la villa sise 120, avenue d'Aïre (PR-373 votée le 30.09.2000);
- 196 787 francs pour la transformation légère du bâtiment Charles-Galland à Vessy, sis 85, route de Veyrier (PR-376 votée le 09.05.1995);
- 37 741,48 pour le réaménagement et la transformation de la crèche de Champel sise 2, avenue Louis-Aubert (PR-91 votée le 03.11.2001);
- 42 183,98 francs pour l'aménagement pour le Service d'incendie et de secours des anciens locaux occupés par l'unité gestion véhicules, sis 11, rue du Vieux-Billard (PR-152 votée le 29.04.2002);
- 134 420,88 francs pour le déplacement du local informatique au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville et la création de locaux au 10, rue François-Dussaud (PR-176 votée le 13.03.2002);
- 34818,71 francs pour les six crédits destinés aux travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité d'installations sportives (PR-205 votée le 11.11.1997);
- 815 152,21 francs pour les trois crédits concernant la rénovation de l'enveloppe des immeubles sis aux 1-3-5, promenade du Pin (PR-52 votée le 02.05.2000);

 201 364,85 francs pour les deux crédits relatifs à la transformation et à l'agrandissement des bâtiments de la pension Les Tilleuls sise 1, rue de Moillebeau (PR-198 votée le 05.11.1985 et PR-343 votée le 15.05.1991).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek